**الجمهورية ﺍﻹسلامية الموريتانية**

**شرف – اخاء –عدل**

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**وزارة البيئة والتنمية المستديمة**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

****

**TERMES DE RÉFERENCE**

pour la consultation relative à l’actualisation du Plan Directeur d’Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM), le Diagnostic global et le Plan d’Investissement Multisectoriel (PIM) du littoral mauritanien associé

Octobre 2024

1. CONTEXTE ET SON EVOLUTION
	1. Le littoral mauritanien
* Le littoral est défini comme étant l’espace interactif mer-terre ; il comprend un domaine maritime et un domaine continental /terrestre. L’étendue géographique de la partie terrestre est sujette à différentes interprétations et reste tributaire des influences des agents dynamiques d’origine marine (houles, brise de mer, rosée, etc.).
* Le littoral mauritanien avec un linéaire côtier de 750 km abrite dans sa partie maritime des écosystèmes riches et productifs ainsi que des habitas variés de grande importance écologique et une biodiversité remarquable. La zone maritime, reconnue pour sa richesse halieutique abondante et diversifiée, recèle encore des gisements gaziers d’intérêt stratégique. La partie terrestre connait un développement urbanistique et abritent des infrastructures économiques en lien avec la mer. Elle concentre aussi des agglomérations urbaines, notamment les deux principales villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou), avec des peuplements implantés pour la plupart de manière anarchique à la recherche des faveurs de la mer. Au niveau de la façade littorale, espace très convoité, un enjeu de taille est la cohabitation des usages : conservation des espaces sensibles et de la biodiversité, pêche, hydrocarbures offshore, trafic maritime, tourisme balnéaire, occupation du sol, etc.
* Le littoral mauritanien, espace multi-usages et multi-acteurs, est confronté depuis plusieurs années à de multiples perturbations dont les principales sources sont l’urbanisation anarchique, les aménagements côtiers aux impacts mal appréhendés, les pratiques non-durables au niveau des usages (pêche, hydrocarbures offshore, trafic maritime, etc.) et les différentes formes de pollution d’origine terrestre et marine. Ces facteurs de perturbation essentiellement d’origine anthropique et leur impact sur le littoral sont davantage aggravés par les risques susceptibles d’être exacerbés par les effets des changements climatiques. Les perturbations anthropiques et les aléas naturels et climatiques sont de nature à conduire à (i) une dégradation des habitats marins et côtiers, (ii) une perte de la biodiversité, (iii) une fragilisation des écosystèmes sensibles, (iv) une salinisation des sols et des ressources en eau , (v) une érosion côtière et une détérioration des dunes côtières avec leurs impacts sur les infrastructures portuaires (port de Nouakchott et de Ndiago), (vi) des submersions / intrusions marines et des inondations (par remontées ou par saturation des nappes phréatiques) liées à la proximité de la mer et aux conséquences sur la sécurité des personnes et des biens installés sur la côte.
* La documentation disponible et les constats sur le terrain montrent que des menaces pèsent sur l’équilibre des écosystèmes littoraux et sur la survie des communautés littorales. Pour y faire face, une analyse rigoureuse de tous les facteurs de perturbation d’origine anthropique et naturel et des situations des risques et catastrophes qui y sont associés s’impose afin de dégager une vision de développement durable et de gestion intégrée du littoral assortie d’un plan d’action pluriannuel pour l’aménagement, le développement, l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques côtiers au niveau de cet espace multifonctionnel.
	1. Historique de l’approche institutionnelle pour la gestion du littoral mauritanien
* Au regard des pressions économiques et sociodémographique de plus en plus grandissantes sur cette zone stratégique de développement, les pouvoirs publics ont décidé en 2005 de gérer le littoral dans le cadre d’une « approche globalisante qui consacre une vision multisectorielle du littoral, intègre les principaux enjeux d’une approche de développement durable, d’adaptation au changement climatique et de réduction des risques côtiers appliqués au littoral mauritanien » ; cette approche de gestion intégrée de la zone marine et côtière a été traduite en 2005 sous la forme d’un Diagnostic global et d’un Plan Directeur pour l’Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) qui ont été actualisés en 2017. Pour tenir compte de la vision multisectorielle du littoral, les deux documents du PDALM de 2005 ont été soutenus par un troisième document entièrement dédié à un Plan d’Investissement Multisectoriel (PIM) du littoral mauritanien.
* Au vu de l’ordonnance n° 2007- 037 du 17 avril 2007 relative au littoral, le littoral relève du Ministère chargé de l’Environnement. Les organes du littoral (conseil consultatif national du littoral – CCNL- institué au terme de ladite ordonnance et son comité technique, l’observatoire national pour l’environnement et le littoral, etc.) sont sous la tutelle du Ministre chargé de l’Environnement qui supervise également les mises en œuvre du PDALM et du PIM. D’autres Ministères (Pêche et infrastructures Maritime, Hydraulique et assainissement, Urbanisme, etc.) et d’autres institutions (Parc National du Banc d’Arguin– PNBA et Office National de Météorologie – ONM, etc.) ont des responsabilités de gestion dûment établies au niveau du littoral et sont concernés par la mise en œuvre du PDALM et de son PIM. Devant cet état de fait, il ressort que le cadre juridique régissant le littoral demeure très éparpillé et présente des chevauchements et parfois même des incohérences préjudiciables à la gestion intégrée de la zone littorale.
	1. Le PDALM et ses documents associés
* Le PIM de 2017 se veut l’instrument du PDALM pour encadrer les développements des territoires, à travers des mesures stratégiques de sauvegarde et de valorisation du littoral, qui contribueront à la durabilité des aménagements structurants existants et à venir (pôles de développement intégrés, essor urbain, industriel et portuaire) et qui permettront d’éviter que les développements envisagés ne se traduisent par la multiplication des risques futurs.
* La mise en œuvre des 15 mesures d’adaptation au plan territorial préconisées par le PIM pour la période 2018-2022 est considérée comme la clef de la résilience du littoral futur au plan de l’adaptation au changement climatique. Cette mise en œuvre soutenue par un financement de la Banque mondiale, dans le cadre du projet WACA, n’a pas encore suscité l’engouement espéré au niveau des autres Ministères concernés.
* L’Économie bleue étant un concept économique portant sur les activités économiques liées aux océans et à leurs côtes dont la déclinaison dans les documents nationaux est récente, la mise à jour du PDALM devra aussi être l’opportunité d’analyser l’aménagement du littoral suivant les éléments clés de l’économie bleue, afin que le PDALM puisse servir de document de référence pour une prochaine stratégie d’Economie bleue pour la Mauritanie.
	1. Situation sur la mise en œuvre du PDALM et développements récents du littoral mauritanien
* Relativement à la mise en œuvre du PDALM ces dernières années, on note :
* L’adoption par décret, pris en Conseil des Ministres, d’un régime de protection de la Baie de l’Etoile (Directive d’Aménagement du littoral - DAL de la Baie de l’Etoile de Nouadhibou). Le territoire de cette baie est fortement urbanisé et des projets touristiques y sont installés.
* La création, à travers une convention d’établissement adoptée par décret, pris en Conseil des Ministres, d’une Société pour l’Aménagement du Littoral de Nouakchott –SALN (DAL de Nouakchott relative au cordon dunaire).
* La création par décret, pris en Conseil des Ministres, d’un établissement dénommé « Observatoire National de l’Environnement et du littoral ». Au vu de son intitulé, ledit Observatoire concerne à la fois l’environnement et le littoral et de ce fait, il peut être considéré pour ce qui est du littoral, l’observatoire institué par l’ordonnance n° 2007- 037 du 17 avril 2007 en son article 24 et préconisé par les PDALM de 2005 et 2017.
* Sur le plan institutionnel, les récents développements intervenus pour le littoral ont concerné le rattachement de l’ensemble des infrastructures maritimes et portuaires avec le secteur des pêches (Ministère de la Pêche, des infrastructures maritimes et des portuaires) et la révision du régime de la Zone Franche de Nouadhibou devenue un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) avec des missions limitées.
* Sur le plan des infrastructures et des équipements, le Point de Débarquement Aménagé (PDA) au niveau du PK 93 (Tiguent) est en construction et des projets de construction de débarcadères au niveau de Ndiago et du Marché de Poisson de Nouakchott sont dans le pipeline. La bretelle reliant le port de Ndiago à l’axe routier Nouakchott- Rosso et traversant la zone périphérique du Parc de Diawling, est en cours d’achèvement. Les marchés d’alimentation de ce port en eau et en électricité se trouve dans des stades avancés. Des villes sont programmées aux ports de Tanit et de Ndiago. D’autres infrastructures et installations sont attendues avec le démarrage effectif de l’exploitation du gaz à partir du projet Grand Tortue Ahmeiyim (GTA).
	1. Le Projet WACA
* Face aux multiples agressions sur le littoral, largement partagées dans la sous-région ouest africaine, le Programme d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (en anglais WACA ResIP), sur financement de la Banque mondiale, a été conçu pour être une réponse à de nombreux défis communs et apporter des solutions douces aux problèmes qui mettent la zone marine et côtière en danger. En particulier, il est venu pour atténuer les risques et menaces d’origine anthropique et naturel notamment en améliorant les moyens d’existence des communautés littorales de l’Afrique de l’Ouest, en réduisant la vulnérabilité des zones côtières, en favorisant la productivité des écosystèmes par la préservation et les pratiques durables d’exploitation et, enfin par le développement d’une politique côtière intégrée et résiliente au climat.
* Le projet WACA – MR qui est la composante nationale du Projet régional WACA ResIP s’investit dans l’amélioration de la résilience des populations des zones côtières (ex. mise en œuvre de la Directive d’Aménagement du Littoral de Nouakchott (cordon dunaire) – protection contre les submersions marines), la restauration des zones sensibles (ex. Réserve de Biosphère transfrontalière du bas delta mauritanien) et le développement d’une politique côtière intégrée (avec, entre autres, l’actualisation du Plan Directeur d’Aménagement du Littoral - PDALM, le soutien à l’Observatoire National de l’Environnement et du Littoral-ONEL, etc.)
	1. Besoin de mise à jour du PDALM pour l’adapter au contexte actuel
* Un travail d’analyse de toutes les variables (économiques, environnementales, gestion des risques de catastrophes, changement climatique, urbanistiques et autres) relatives au développement durable et la gestion intégrée du littoral est nécessaire pour s’enquérir de l’état du littoral dans son contexte national et régional ainsi que des évolutions observées durant la période 2008-2024. Après 7 ans de mise en œuvre, il sera également nécessaire d’analyser la convergence, mais aussi les divergences, avec l’exercice de prospective réalisé pour la mise à jour du PDALM en 2017, notamment en matière de développement durable et de gestion intégrée du littoral, mais aussi de développement dans les différents secteurs du littoral mauritanien.
* Les secteurs prioritaires devant être considérés pour le diagnostic sur l’état des lieux, l’approche de développement durable et de gestion intégrée du littoral (PDALM), la gouvernance du littoral et des risques côtiers et le plan d’investissement multisectoriel axé sur la prise en compte de l’adaptation au changement climatique et de la gestion des risques et des catastrophes sur la base des effets envisageables du changement climatique sur les différents secteurs sont :
* Environnement, écosystèmes marins et côtiers sensibles, aires marines protégées et menaces qui y pèsent, et notamment évènements extrêmes passés.
* Occupation humaine du littoral / urbanisation et vulnérabilité socio-économique des populations côtières, aspects fonciers
* Infrastructures / aménagements côtiers et occupation économique du littoral : ports, routes, énergie, eau, etc., et impacts sur l’environnement (sources de pollution etc…)
* Secteurs productifs : Pêche, agriculture, élevage, tourisme, etc.
1. Objectifs
* L’objectif général de cette consultation est d’actualiser, en concertation avec les parties prenantes impliquées dans la gestion intégrée du littoral, le PDALM et ses deux annexes à savoir le diagnostic global du littoral (annexe 1) et le plan d’investissement multisectoriel (PIM) pour le littoral mauritanien (annexe 2). Une attention particulière devra être accordée à l’analyse de l’état de mise en œuvre du PDALM et de son PIM pour en ressortir les forces et faiblesses du document, son niveau de vulgarisation et son appropriation par les acteurs impliqués dans la gestion, suivi, exploitation et conservation du domaine littoral, afin de suggérer des améliorations pour des documents mieux appropriés et donc mieux mis en œuvre.
* L’actualisation prendra comme référence le PDALM de 2017 et ses annexes et tiendra compte des projets de développement et d’infrastructures exécutés et intervenus sur la côte, l’évaluation des impacts des changements climatiques et des mesures d’adaptation au plan territorial et sectoriel, l’état de l’intégration de la gestion des risques et des catastrophes (GRC) dans les plans de développement, la gouvernance du littoral et les cadres institutionnels et réglementaires afférents à celui-ci.

Les objectifs spécifiques sont :

* **Faire le diagnostic 2024 du capital naturel de la zone côtière et actualiser l’évaluation des risques de la zone littorale, ainsi qu’analyser le cadre national** (politiques, stratégies, programmes et projets développés ou envisagés sur le littoral), régional (Schéma d’Aménagement du Littoral de l’Afrique de l’Ouest – SDLAO et ses orientations en matière d’érosion du littoral et des risques de submersion des côtes) et de gestion du littoral et mettre le focus sur l’urbanisation du littoral, les aménagements côtiers, les changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles;
* **Rédiger la version 2024 du PDALM pour la période 2025-2029** qui s’inscrit dans la logique des précédentes versions, mais qui l’actualise au regard du développement durable, de la gestion intégrée du littoral marin et côtier et de l’adaptation aux changements climatiques. Cette nouvelle version du PDALM prendra en compte les évolutions remarquées au cours de la période 2018-2024, les informations nouvelles et actualisées disponibles et les priorités sectorielles en matière d’aménagement, de développement, d’adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et des catastrophes naturelles au niveau du littoral. La nouvelle version du PDALM devra également s’inscrire en phase avec les stratégies nationales (objectifs de développement à l’horizon 2030 et 2040) et les engagements du pays par rapport aux traités et conventions internationales. Le Consultant intégrera éléments clés de l’Économie bleue dans le PDALM et ses documents associés pour s’assurer du lien entre la zone côtière et l’espace marin.
* **Faire l’analyse du plan d’investissement multisectoriel (PIM) pour le littoral mauritanien pour la période 2018-2024 et proposer un plan d’investissement pour la période 2025-2029**. Dresser son bilan et analyser les facteurs qui ont favorisé la réalisation de quelques-uns de ces investissements, mais aussi les principales contraintes qui ont limité sa mise en œuvre. Ensuite proposer, sur la base d’une revue des politiques sectorielles et de la considération de l’ensemble des aléas (changement climatique, risques naturels et anthropiques et développement humain), un plan quinquennal d’actions prioritaires d’investissements résilients aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. En particulier, les mesures d’adaptation tiendront compte des effets envisageables du changement climatique sur les différents secteurs et les risques de catastrophes de la zone côtière. La sécurisation des biens et des communautés, la protection des ressources naturelles marines et côtières à travers la préservation des écosystèmes productifs devront faire partie des priorités d’investissements. Le plan d’investissement reprendra la structure de celui de 2018, avec pour chaque investissement, au moins
	+ un niveau d’urgence (à mettre en œuvre immédiatement, dans 2 ans ou dans 4 ans)
	+ un budget estimatif (coûts fixe et coûts d’opérations et de maintenance)
	+ la structure porteuse
	+ une identification des sources potentielles de financement
	+ les différentes étapes (études si inexistantes, mise en place, fonctionnement)
1. Dispositif de mise en œuvre
* Les consultants seront recrutés par le projet WACA – MR, mais l’interlocuteur principal pour cette étude est le Directeur chargé du littoral au Ministère chargé de l’Environnement. Les Ministères concernés par le littoral désigneront des interlocuteurs pour l’étude qui seront des référents sectoriels. Le Directeur chargé du littoral, les référents sectoriels, le projet WACA-MR et les autres partenaires techniques et financiers (PTF) intéressés forment un Directoire pour l’étude. Ce directoire sera chargé de suivre les travaux, de disponibiliser les documents sectoriels, de faire une sélection sur la base des propositions pour les actions sectorielles prioritaires, de valider le planning des missions des consultants et de leur apporter le soutien.
* Les consultants consulteront les membres du comité technique du Conseil National du Littoral et les acteurs institutionnels et individuels ainsi que toutes personnes possédant des informations utiles pour l’étude, y compris les divers organes de l’administration, les établissements publics, le secteur privé, les ONGs et les Partenaires Techniques et Financiers. La base de données d’études collectée sera mise à disposition de l’ensemble des acteurs du littoral, sauf cas de documents non publics.
* Les consultants devront capitaliser toutes les informations, études et ressources pertinentes disponibles pour élaborer le document PDALM et ses annexes, sans faire des études nouvelles. Cependant, même sans l’acquisition de nouvelles données, une visite le long du littoral sera nécessaire pour s’assurer des dernières évolutions des différents secteurs. Par ailleurs, il est attendu que les Consultants produisent des cartes pour synthétiser les éléments et illustrer les informations des trois documents.
* Pour le PDALM, le Diagnostic ainsi que le PIM, les consultants devront s’inspirer de la trame de rédaction de leur version en 2017 tout en tirant leçons des forces et faiblesses.
1. Résultats attendus
* Les produits attendus de cette consultation sont :
* Livrable 1 : Une note méthodologique et un planning d’exécution de la consultation au démarrage de la mission comprenant en particulier le plan des rapports provisoire et définitif à valider par le Directoire de l’étude (2 semaines après la signature du contrat)
* Livrable 2 : Un rapport d’évaluation critique du PDALM 2017 et de son PIM, et notamment de leur mise en œuvre (première version : 4 semaines après la signature du contrat, version finale, 8 semaines après la signature du contrat)
* Livrable 3 : Le document de Diagnostic global du littoral (première version, 6 semaines après la signature du contrat, version finale : 10 semaines après la signature du contrat)
* Livrable 4 : Le document du Plan Directeur d’Aménagement du Littoral Mauritanien, vision 2025-2029 (premier version : 12 semaines après la signature du contrat, version finale : 16 semaines après la signature du contrat)
* Livrable 5 : Le plan d’investissement multisectoriel (PIM) pour le littoral mauritanien 2025-2030 (premier version : 12 semaines après la signature du contrat, version finale : 16 semaines après la signature du contrat)
* Livrables 6 : supports de présentation Powerpoint pour animer les différents ateliers

Les documents ci-dessus seront présentés en version provisoire pour recueillir les avis du Comité technique du CCNL, du Directoire de l’étude et du projet WACA-MR d’une part et les observations des acteurs littoraux lors d’un atelier d’autre part. Une version définitive qui intégrera les commentaires et observations qui seront formulés sera remise en version papier et en version électronique à la Direction chargée du Littoral et au projet WACA-MR.

Les Consultants devront analyser l’emprise géographique du littoral utilisée par le précédent PDALM pour s’assurer que celle-ci reste pertinente, mais il n’est pas attendu de changement majeur dans l’emprise d’étude.

Les documents seront rédigés en français et les documents seront fournis sous format éditable (Word).

L’ensemble des données cartographiques sera fourni à la Direction en charge du Littoral sous format shapefiles ou raster, avec des métadonnées complètes.

1. Durée

La durée de la consultation est de quatre (4) mois de travail effectif, à compter de la date de signature du contrat. La date de fin de la consultation est prévue pour le ……………….., au plus tard.

1. Profil du consultant

L’équipe des consultants sera composée au moins d’un binôme de consultants :

* Un consultant international spécialisé en gestion du littoral et disposant d’une expérience avérée dans la gestion des littoraux en Afrique de l’Ouest.
* Un consultant national (au moins Bac + 5) spécialisé en renforcement institutionnel, en génie côtier, en environnement et disposant d’une expérience confirmée en matière de gestion du littoral mauritanien notamment les secteurs clefs concernés par l’étude

Ce binôme pourra faire appel à des expertises ponctuelles pour certains aspects de la prestation, notamment la création des cartes et la mise en page du document. Dans ce cas, le Consultant devra le préciser dans ses propositions techniques et financières.

1. Mode de sélection des consultants

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les directives pour la sélection et l’emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale de……………...

1. Lieu de la mission

Les consultants seront appelés à faire des déplacements sur le littoral mauritanien.